

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et Résolutions du 6 avril 2010

A. Ordre du jour

1. Présentation du rapport annuel de l'exercice 2009
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009
 - 2.1 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
 - 2.2 Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat de l'exercice 2009
4. Décharge à donner aux administrateurs
5. Nominations statutaires
 - 5.1 Renouvellement du mandat des administrateurs sortants
 - 5.2 Augmentation du nombre d'administrateurs
 - 5.3 Nomination d'un nouvel administrateur
6. Rémunération des administrateurs et des membres des Comités spécialisés
 - 6.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration
 - 6.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés
7. Autorisation pour la société d'acquiescer ses propres actions
8. Divers

B. Résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire (projet)

2. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2009

2.1. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009

Proposition de 1^{ère} résolution :

L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2009 qui affichent un bénéfice net de € 41.584,6 milliers (part du Groupe : € 40.504,8 milliers; part des minoritaires : € 1.079,8 milliers), la somme du bilan consolidé s'élevant à € 3.461.685,4 milliers.

2.2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009

Proposition de 2^{ème} résolution :

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2009 qui clôturent avec un bénéfice net de € 4.333.975,14, la somme du bilan s'élevant à € 196.550.917,63.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009

Proposition de 3^e résolution :

Le bénéfice après impôts de l'exercice 2009 s'élevant à € 4.333.975,14 et le bénéfice reporté de l'exercice précédent étant de € 44.567.999,94, le bénéfice net disponible est de € 48.901.975,08.

L'Assemblée décide d'affecter ce bénéfice net disponible de la manière suivante :

- Dividende de € 1,341176 brut par action aux 8.998.842 actions	€	12.069.030,92
- Réserve pour impôt sur la fortune imputé pour l'exercice 2009	€	2.180.000,00
- Prélèvement de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2004	€	- 875.000,00
- Transfert du montant prélevé de l'impôt sur la fortune imputé de l'exercice 2004 au poste « Autres réserves »	€	875.000,00
- Autres réserves	€	30.000.000,00
- Report à nouveau	€	4.652.944,16
	€	<u>48.901.975,08</u>

4. DÉCHARGE À DONNER AUX ADMINISTRATEURS

Proposition de 4e résolution :

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2009.

5. NOMINATIONS STATUTAIRES

5.1. Renouvellement du mandat des administrateurs sortants

Proposition de 5e résolution :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Romain BECKER, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2011.

Proposition de 6e résolution :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Dominique LAVAL, administrateur non exécutif, pour une période de deux ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

Proposition de 7e résolution :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Henri MARX, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2011.

Proposition de 8e résolution :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Jacquot SCHWERTZER, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013.

Proposition de 9e résolution :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur François TESCH, administrateur exécutif, pour une période de deux ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

Proposition de 10e résolution :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Lucien THIEL, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013.

Proposition de 11e résolution :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Théo WORRÉ, administrateur non exécutif, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2011.

Proposition de 12e résolution :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période de deux ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

5.2. Augmentation du nombre d'administrateurs

Proposition de 13^e résolution :

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de 8 à 9.

5.3. Nomination d'un nouvel administrateur

Proposition de 14^e résolution :

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Michel TILMANT comme nouvel administrateur non exécutif et indépendant, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013.

6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

6.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition de 15^e résolution :

L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs non exécutifs, au titre de l'exercice 2010, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- une indemnité annuelle fixe brute de € 20.000 par administrateur et de € 30.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et
- un jeton de présence de € 1.000 par administrateur, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

6.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Proposition de 16^e résolution :

L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit et de Compliance; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence de € 1.000 par membre et de € 1.500 au président.

7. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

Proposition de 17^e résolution :

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à acquérir des actions de la Société, dans les conditions fixées par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre :

- de couvrir un plan d'options d'achats d'actions de la Société destiné à des salariés et dirigeants du Groupe Foyer ;
- d'annuler les actions rachetées par décision d'une Assemblée générale extraordinaire à tenir ultérieurement ;
- de conserver et remettre ultérieurement des actions de la Société à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations d'acquisition.

L'autorisation est valable à compter du 6 avril 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires de 2011 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2010.

Le nombre total d'actions rachetées ne peut pas dépasser 10% du nombre total des actions émises par la Société.

La contre-valeur d'acquisition de chaque action de la Société ne pourra pas être inférieure à € 10 ni supérieure à € 100.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré au prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur.

8. DIVERS